

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01690

Numéro SIREN : 383 607 942

Nom ou dénomination : " DMA QUALIFER "

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt 10778

**« DMA QUALIFER »**

Société par actions simplifiée au capital de 550.000 €

Siege social : Parc Technologique Claude-Monet - 14 rue Ernest-Gouin

78290 CROISSY SUR SEINE

383 607 942 RCS VERSAILLES

n° de dépôt  
n° de gestion  
n° de chron  
n° de facture

JUL. 2018

Quinz.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 19 JUN 2018**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice soit le bénéfice de 26.553 € au compte « autres réserves ».

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31/12/2014	NEANT	
31/12/2015	NEANT	
31/12/2016	100.000 €	

  
**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU DMA QUALIFER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>14 Rue Ernest Gouin 78290 CROISSY SUR SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 8 3 6 0 7 9 4 2 0 0 0 5 9</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI	12 195		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	21 667		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	38 005	30 665	7 340
		Constructions AP	AQ	20 979	28 144	( 7 165)
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	938 575	892 872	45 702
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	403 974	26 634	77 340
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	33 761		33 761
		Autres immobilisations financières* BH	BI	373		373
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	1 469 532	BK	1 299 984	169 548
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	282 693	BM		282 693
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	112 475	BS		112 475
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	875 420	BY	174 713	700 706
		Autres créances (3) BZ	504 923	CA		504 923
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	85 337	CG		85 337	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	289	CI		289	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	1 861 138	CK	174 713	1 686 425	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	3 330 671	IA	1 474 698	1 855 973
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations		Stocks :		Créances :		

**CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise		SASU DMA QUALIFER		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 550 000 .....)	DA	550 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	55 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	19 789	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	26 553	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	651 343
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	246 315	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	683 446	
	Dettes fiscales et sociales	DY	274 868	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 204 630	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 855 973	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 194 024		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	227 472		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 5<sup>A</sup> du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SASU DMA QUALIFER		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	4 541 246	FE		FF	4 541 246	
		FG	41 028	FH		FI	41 028	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 582 275	FK		FL	4 582 275	
	Production stockée*					FM	31 594	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	176	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	4 614 048
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 257 145	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 51 195)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 162 811	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 086	
	Salaires et traitements*					FY	775 323	
	Charges sociales (10)					FZ	272 456	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	57 552
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	57 163
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	45	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	4 538 389	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	75 659	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	664	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	664	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 654	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	16 654	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 15 989)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	59 669	

Formulaire obligatoire (article 223 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASJ DMA QUALIFER		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 572		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	12 572		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	52 251		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	52 251		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 39 679)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	( 6 563)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	4 627 285		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	4 600 732		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	26 553		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	58 641	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	176	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
				obligatoires		
			A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			52 251			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					2 572	
Produits des cessions d'éléments d'actif					10 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU DMA QUALIFER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 855 973 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 554 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 46 530 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

**Notes sur le bilan**

**Actif immobilisé**

Immobilisations incorporelles	33 863			33 863
Immobilisations corporelles	1 594 556	20 979	214 000	1 401 535
	56 457		22 322	34 135
Immobilisations incorporelles	21 667			21 667
Immobilisations corporelles	1 344 764	57 553	123 999	1 278 317
Immobilisations financières				

**Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial

Éléments achetés				12 195
Éléments réévalués				
Éléments reçus en apport				

Les tests de dépréciation effectués au regard du niveau d'activité et de la rentabilité de la société ne nécessitent pas la comptabilisation d'une provision pour dépréciation du fonds de commerce.

**Notes sur le bilan**

**Actif circulant**

**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 414 767 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 762		33 762
Autres	373		373
Créances Clients et Comptes rattachés	875 420		
Autres	504 923	504 923	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	289	289	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

**Produits à recevoir**

**Notes sur le bilan**

**Capitaux propres**

**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 550 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 110,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	110,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	110,00

**Notes sur le bilan**

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 204 630 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	227 472	227 472	
- à plus de 1 an à l'origine	18 843	8 238	10 605
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 446	683 446	
Dettes fiscales et sociales	274 869	274 869	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)			
Produits constatés d'avance			

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 27 000

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice 8 157

(\*\*) Dont envers les associés

**Charges à payer**

Fournisseurs factures non parvenues	101 622
Dettes provisionnées pour cp	61 810
Charges sur prov. cp	27 815
Taxe d'apprentissage	5 214
Formation professionnelle continue	7 667
Cfe / cvae	4 056
Organisme agefiph	2 030

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance

289

**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

144 796

Engagements de crédit-bail immobilier

Autres engagements donnés

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

**Autres informations**  
Crédit-Bail

Cumul exercices antérieurs	25 152	18 178	43 330
	44 300	9 098	53 398
Cumul exercices antérieurs	26 910	19 608	46 518
Exercice	45 066	9 674	54 740
A un an au plus	45 066	5 719	50 785
A plus d'un an et cinq ans au plus	86 397	3 696	90 093
A un an au plus		1 739	1 739
A plus d'un an et cinq ans au plus	1 990	190	2 180
A plus de cinq ans			

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**PELOYE ASSOCIES**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

1 rue de Courcelles

75 008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

---

**SASU DMA ARMATURES QUALIFER**

**Société par actions simplifiée  
Au capital de de 550 000 Euros**

**14 rue Ernest Guoin**

**78290 CROISSY SUR SEINE**

**PELOYE ASSOCIES**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
1 rue de Courcelles  
75 008 PARIS

**SASU DMA ARMATURES QUALIFER**

**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de de 550 000 Euros**

**14 rue Ernest Guoin**

**78290 CROISSY SUR SEINE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

---

A l'associé unique de la société DMA ARMATURES QUALIFER,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **DMA ARMATURES QUALIFER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

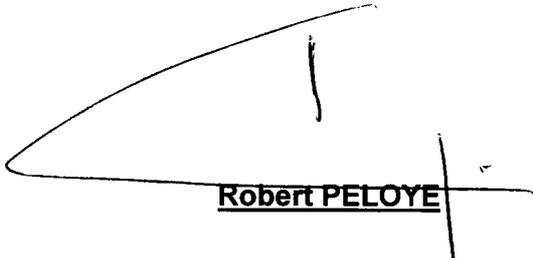
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 Mai 2018

Le commissaire aux comptes,

**PELOYE ASSOCIES**



**Robert PELOYE**

**Bilan actif**

	<b>Brut</b>	<b>Amortisseme Dépréciation</b>	<b>Net au 31/12/2017</b>	<b>Net au 31/12/2016</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	12 196		12 196	12 196
Autres immobilisations incorporelles	21 667	21 667		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	38 005	30 665	7 340	7 810
Constructions	20 979	28 145	-7 165	-6 706
Installations techniques, matériel et outillage industriels	938 575	892 873	45 702	78 368
Autres immobilisations corporelles	403 975	326 634	77 341	80 320
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				90 000
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	33 762		33 762	33 762
Autres immobilisations financières	373		373	22 696
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>1 469 533</b>	<b>1 299 984</b>	<b>169 548</b>	<b>318 445</b>
Matières premières et autres approvisionnements	282 694		282 694	231 498
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	112 475		112 475	80 880
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	875 420	174 714	700 706	563 199
Autres créances	504 923		504 923	352 404
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	85 338		85 338	57 600
Charges constatés d'avance (3)	289		289	289
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>1 861 139</b>	<b>174 714</b>	<b>1 686 425</b>	<b>1 285 870</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 330 672</b>	<b>1 474 698</b>	<b>1 855 973</b>	<b>1 604 315</b>

**Bilan passif**

au 31/12/2017      au 31/12/2016

Capital	550 000	550 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	55 000	55 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	19 790	95 589
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>26 554</b>	<b>24 201</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>651 343</b>	<b>724 790</b>

Produits des émissions de titres participatifs  
Avances conditionnées

**Total Autres Fonds Propres**

Provisions pour risques  
Provisions pour charges

**Total Provisions**

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	246 315	290 026
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 446	394 211
Dettes fiscales et sociales	274 869	194 906
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		382
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total des Dettes</b>	<b>1 204 630</b>	<b>879 525</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 855 973</b>	<b>1 604 315</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	10 605	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 194 025	879 525
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	227 472	290 026
(3) Dont emprunts participatifs		

**Compte de résultat**

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises		8 435	-8 435	-100,00
Production vendue	4 582 275	3 981 529	600 746	15,09
Production stockée	31 595	10 163	21 432	210,87
Autres produits	179	649	-470	-72,48
<b>Total</b>	<b>4 614 049</b>	<b>4 000 776</b>	<b>613 272</b>	<b>15,33</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises		1 231	-1 231	-100,00
Achats de m.p & aut.approv.	2 257 146	1 842 294	414 852	22,52
Variation de stock (m.p.)	-51 196	-34 368	-16 828	48,96
Autres achats & charges externes	1 162 812	1 074 189	88 622	8,25
<b>Total</b>	<b>3 368 762</b>	<b>2 883 347</b>	<b>485 415</b>	<b>16,84</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	7 086	34 413	-27 326	-79,41
Salaires et Traitements	775 324	686 512	88 812	12,94
Charges sociales	272 456	254 397	18 059	7,10
Amortissements et provisions	114 716	70 000	44 716	63,88
Autres charges	45	2	44	NS
<b>Total</b>	<b>1 169 628</b>	<b>1 045 323</b>	<b>124 304</b>	<b>11,89</b>
Produits financiers	665	771	-106	-13,76
Charges financières	16 654	15 547	1 107	7,12
<b>Résultat financier</b>	<b>-15 989</b>	<b>-14 776</b>	<b>-1 213</b>	<b>8,21</b>
Produits exceptionnels	12 572	17 496	-4 924	-28,14
Charges exceptionnelles	52 251	48 079	4 173	8,68
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-39 679</b>	<b>-30 583</b>	<b>-9 096</b>	<b>29,74</b>
Impôts sur les bénéfices	-6 563	2 546	-9 109	-357,78
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>26 554</b>	<b>24 201</b>	<b>2 353</b>	<b>9,72</b>

## **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SASU DMA QUALIFER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 855 973 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## **Règles et méthodes comptables**

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### **Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 46 530 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

**Notes sur le bilan**

Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	33 863			33 863
Immobilisations corporelles	1 594 556	20 979	214 000	1 401 535
Immobilisations financières	56 457		22 322	34 135
<b>Total</b>	<b>1 684 876</b>	<b>20 979</b>	<b>236 322</b>	<b>1 469 533</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	21 667			21 667
Immobilisations corporelles	1 344 764	57 553	123 999	1 278 317
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>1 366 431</b>	<b>57 553</b>	<b>123 999</b>	<b>1 299 984</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>169 548</b>

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	12 195
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>12 196</b>

Les tests de dépréciation effectués au regard du niveau d'activité et de la rentabilité de la société ne nécessitent pas la comptabilisation d'une provision pour dépréciation du fonds de commerce.

**Notes sur le bilan**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 414 767 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 762		33 762
Autres	373		373
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	875 420	875 420	
Autres	504 923	504 923	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	289	289	
<b>Total</b>	<b>1 414 767</b>	<b>1 380 632</b>	<b>34 135</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
<b>Total</b>	

**Notes sur le bilan**

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 550 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 110,00 euros.

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	110,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	110,00

**Notes sur le bilan**

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 204 630 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	227 472	227 472		
- à plus de 1 an à l'origine	18 843	8 238	10 605	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683 446	683 446		
Dettes fiscales et sociales	274 869	274 869		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 204 630</b>	<b>1 194 025</b>	<b>10 605</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	27 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 157			
(**) Dont envers les associés				

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs factures non parvenu	101 622
Dettes provisionns pour cp	61 810
Charges sur prov. cp	27 815
Taxe d apprentissage	5 214
Formation professionnelle continue	7 667
Cfe / cvae	4 056
Organisme agefiph	2 030
<b>Total</b>	<b>210 214</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	289		
<b>Total</b>	<b>289</b>		

**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	<b>Montant en euros</b>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	144 796
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>144 796</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

**Autres informations**  
Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Cumul exercices antérieurs			25 152	18 178	43 330
Dotations de l'exercice			44 300	9 098	53 398
Cumul exercices antérieurs			26 910	19 608	46 518
Exercice			45 066	9 674	54 740
A un an au plus			45 066	5 719	50 785
A plus d'un an et cinq ans au plus			86 397	3 696	90 093
A un an au plus				1 739	1 739
A plus d'un an et cinq ans au plus			1 990	190	2 180
A plus de cinq ans					

**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.